

Demande de dérogation relative aux cultures dérochées SIE n° 2
(cas des cultures semées du 5 au 20 août, non levées)

Au regard des conditions climatiques difficiles, le ministre de l'agriculture et de l'alimentation avait décidé fin juillet de permettre aux exploitants de certains départements (dont le Loir-et-Cher) de décaler au 20 août la date de début de présence obligatoire des cultures dérochées (au lieu du 5 août en Loir-et-Cher) sous réserve de déclaration à la direction départementale des territoires (DDT).

Cependant, les exploitants ayant semé entre le 5 et le 20 août (au titre de cette première dérogation), dont les cultures ne seraient pas levées ou de manière hétérogène, doivent déclarer cet état de fait à la DDT dans un délai de 15 jours ouvrables après avoir constaté cette levée absente ou hétérogène et demander la reconnaissance en cas de force majeure. Cela implique bien le respect de l'obligation de semis entre le 5 et le 20 août et le maintien des « cultures dérochées » pendant la durée de 8 semaines (pas d'intervention sur les parcelles concernées avant le 15 octobre).

Je soussigné (e),
 Nom, Prénom ou Raison sociale

N° PACAGE

Adresse du siège social.....

Déclare que,

j'ai semé les cultures dérochées comptabilisées SIE entre le 5 et 20 août mais à ce jour (*préciser la date du constat : / /.....*), je constate qu'elles n'ont pas levé (ou de manière très hétérogène) pour les parcelles PAC figurant dans le tableau ci-dessous. Ainsi, je demande une dérogation pour que ces cultures semées soient prises en compte pour le calcul du taux de SIE. De plus, je vous précise que je n'ai pas d'autre possibilité pour respecter le taux de SIE tel que déclaré dans mon dossier PAC 2019 (prise en compte d'autres éléments, déplacement de cultures dérochées).

N° îlot PAC	N° parcelle PAC	Surface déclarée (ha)	Date du semis

Je certifie que les renseignements figurant dans la présente demande sont sincères et véritables.

Fait à, le.....

Signature de l'exploitant,
(tous les associés si GAEC)

Prénom NOM :.....

Transmettre à :

DDT du Loir-et-Cher – SEADR – 17 quai de l'Abbé Grégoire – 41012 BLOIS CEDEX
 Contacts DDT : 02 54 55 75 44 ou ddt-seadr@loir-et-cher.gouv.fr